Enseignement pour Adultes – Ville de Bruxelles – Etablissement : Ecole Marguerite Massart Fases : 153 et 159

Suivi pédagogique des étudiants : Plan d'Accompagnement des Etudiants (PAE) 2026/2027

❖ ***Base légale*** : - Décret portant diverses mesures dans l'enseignement de promotion sociale (D 09-03-2017) – Article

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

- Circulaire 6382 du 02/10/2017 : suivi pédagogique des étudiants applicable à partir du 1er septembre 2017

❖ ***Moyens attribués*** :

1) **périodes cabinet** : 400 périodes B dont 100 pour l'inclusif

2) **périodes sur dotation organique** : 495 périodes B

❖ ***Prescrit :***

- Le suivi pédagogique est une activité d'enseignement individuelle ou collective d'aide à la réussite visant à identifier, à soutenir ou à remédier aux difficultés d'apprentissage éventuelles d'un ou de plusieurs étudiants inscrits dans une unité d'enseignement en vue de promouvoir le développement et l'atteinte des acquis d'apprentissage avec de meilleures chances de succès.
- Le Conseil des études décide de l'utilité, du contenu et de la durée de ces activités d'enseignement.
- Une personne de référence est désignée par la direction au sein du personnel pédagogique et du personnel afin de coordonner l'ensemble des activités d'enseignement liées à l'encadrement, aux périodes supplémentaires, à la valorisation des acquis formels, non formels et informels, au suivi pédagogique du Conseil des études et à l'expertise pédagogique et technique.
- Le service d'inspection de l'enseignement pour adultes est chargé d'évaluer le plan d'accompagnement des étudiants en fonction des critères arrêtés par le gouvernement.

- Le plan d'accompagnement des étudiants est repris dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement ainsi que sur le site internet de l'école.

❖ ***Canevas proposé pour l'aide à la réussite :***

Objectifs visées	Actions	Moyens mis en œuvre	Etudiants concernés	Chargé de cours
Orientation/guidance	Entretien individuel à l'inscription	Activation de l'UE : Orientation guidance 20 B + 100 K B	Tout nouvel étudiant (±260)	Direction Direction adjointe M. Scohy
Orientation/guidance	Tests d'admission des étudiants qui ne possèdent pas le titre demandé au niveau des capacités préalables.	Activation de l'UE : Orientation guidance 40 B	Tout nouvel étudiant (+-220) Action transversale pour tout étudiant ne possédant pas de titre	Direction M. Scohy Mme Elhalmadi M. Onckelinx
Français orientée	Rappel des bases de conjugaison/grammaire et l'apprentissage du vocabulaire spécifique au métier du soudeur.	60K B	20 étudiants ayant des difficultés avérées en français.	Mme Senouci
Augmentation de la réussite de l'EI pour toutes les sections : • Soudeur sur tôle • Technicien du froid	Mise en situation de l'épreuve devant jury, évaluation formative de la présentation avec l'outil Power point.	100 B + 140 KB	Etudiants inscrits à l'épreuve intégrée de la section	M. Espelta M. Mevis M. Chafter

• Monteur sanitaire/chauffage • Couvreur étancheur • Electricien résidentiel/industriel • Agent de maintenance en électromécanique • Mécanicien d'entretien • Mécanicien polyvalent • Diagnostic automobile • Domoticien • Informaticien • Carrossier • Conducteur poids lourds • Tourneur/fraiseur • Bachelier en électromécanique				M. Segers M. Jouhri Direction adjointe M. André M. Gierche M. Pugliesi M. Karroum M. Boutara
Augmentation de la réussite de l'EI : Toutes sections confondues	Aide à la rédaction et à la mise en page du dossier technique.	suivi pédagogique : 100 périodes B	Etudiants inscrits à l'épreuve intégrée	M^{me} Senouci
Maîtrise des acquis d'apprentissage relatifs à l'UE « mathématiques et statistique appliquées au secteur technique » (niveau supérieur) et remédiation	Remédiation individuelle	suivi pédagogique : 75 périodes B	8 Etudiants éprouvant des difficultés en mathématiques.	M. El Khammal
Maîtrise des applications mathématiques utilisées en thermodynamique et isolation thermique pour les bacheliers	Séance de remédiation en groupe de maximum 6 étudiants	suivi pédagogique : 60 périodes B	12 Etudiants éprouvant des difficultés en mathématiques.	M.Boutara

Service inclusif	Entretien individualisé	100 périodes K	Tout étudiant ayant besoin d'un aménagement raisonnable.	M^{me} Vancraeynest

Depuis l'année 2024, l'école Marguerite Massart a élargi ses missions en devenant, en plus de son rôle d'enseignement, un centre d'agrément pour les techniciens du froid. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de renforcer l'adéquation entre la formation dispensée au sein de l'établissement et les exigences professionnelles du secteur de la réfrigération et la climatisation.

En effet, les étudiants qui terminent leur certificat de qualification de sixième année en tant que techniciens du froid doivent, pour exercer pleinement leur activité professionnelle, obtenir une habilitation spécifique relative à la manipulation des fluides frigorigènes. Cette certification est indispensable pour intervenir légalement sur les installations frigorifiques, notamment dans le cadre de la maintenance, du diagnostic et de la réparation des systèmes utilisant ces fluides.

Traditionnellement, cette habilitation est délivrée par des centres de formation externes et représente un coût d'environ 1500 euros pour les candidats. Cette situation peut constituer un frein pour certains diplômés au moment de leur insertion sur le marché du travail.

Face à ce constat, l'école Marguerite Massart a entrepris de mettre en place un centre d'agrément (le 11^{e} en Belgique) permettant aux étudiants de passer cette habilitation directement au sein de l'établissement. Cette démarche vise à offrir aux apprenants la possibilité de compléter leur qualification dès la fin de leur formation, afin de disposer immédiatement de l'ensemble des compétences et certifications requises pour exercer leur métier. L'objectif est ainsi de favoriser une insertion professionnelle plus rapide et plus efficace.

L'organisation du centre d'agrément repose sur la collaboration entre le directeur adjoint et deux enseignants spécialisés, M. André et M. Mouhdad, qui assurent la coordination pédagogique et technique des épreuves. Leurs missions consistent notamment à :

- établir le planning des sessions d'examen,
- préparer les épreuves théoriques,
- organiser et encadrer les évaluations pratiques.

La dimension pratique occupe une place centrale dans l'évaluation des compétences. Les candidats doivent notamment réaliser différentes opérations techniques telles que le cintrage de tubes, le brasage et le montage de structures frigorifiques. Parmi ces compétences, le brasage constitue une épreuve particulièrement déterminante, dans la mesure où il s'agit d'une opération essentielle dans la réalisation et la maintenance des installations frigorifiques.

200 périodes B sont consacrées au brasage en tant qu'activité d'enseignement.

Les exercices proposés sont conçus en conformité avec les exigences du cahier des charges officiel relatif aux examens d'habilitation des techniciens du froid, garantissant ainsi un niveau d'évaluation aligné sur les standards professionnels du secteur.

Par la mise en place de ce centre d'agrément, l'école Marguerite Massart affirme sa volonté de renforcer la professionnalisation des formations techniques et de répondre de manière concrète aux besoins du marché de l'emploi dans le domaine du froid et de la climatisation.